

Arrêté N°2026-185 portant modification de l'arrêté N°2026-165

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et suivant.

Vu l'arrêté n°2026-165 portant composition du jury de VAE du diplôme de **MASTER FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE / DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET SECONDE**

Arrête :

Article 1^{er} : Le tableau annexé à l'arrêté n° 2026-165 relatif à la composition du jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme de **MASTER FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE / DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET SECONDE** est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2026-165 demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 10/06/2026



La Présidente,
Isabelle Von Bueltzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2025-2026

MASTER 2 FRANCAIS LANGUE ETRANGERE / DIDACTIQUE DU FRANCAIS LANGUE
ETRANGERE ET SECONDE

	Nom, prénom	Qualité
Présidente du jury	GANDON ELISE	mcf
Enseignant-chercheur	GRASSIN JEAN-FRANÇOIS	mcf
Professionnelle	DESCHAMPS-CARRERE FLORENCE	Formatrice en FLE ECAM LaSalle